



## La seigneurie: la terre

### Vue aérienne du château de Fernelmont.

*Donjon-porche du milieu du 13<sup>e</sup> siècle. Le quadrilatère des bâtiments d'habitation est du 16<sup>e</sup> siècle et la ferme du 18<sup>e</sup> siècle.*

© Airprint.

## De heerlijkheid: de grond

133

### Luchtfoto van het kasteel van Fernelmont.

*Slottoren en ingangspoort uit het midden van de 13<sup>e</sup> eeuw. Het woonviertak is uit de 16<sup>e</sup> eeuw en de hoeve uit de 18<sup>e</sup> eeuw.*

© Airprint.

### L'accroissement de la population: Noville-les-Francis-Hommes du 11<sup>e</sup> au 13<sup>e</sup> siècle.

*Exemple de « bourgeonnement » des anciens centres d'habitat, qui prouve aussi que le phénomène a pour auteurs les seigneurs du lieu plus que les abbayes.*

- ◇ par un cadet de la famille noble
  - + par une abbaye
  - par un inconnu (un de ces deux écarts peut être dû également à la famille noble)
  - △ au XIV<sup>e</sup> siècle
- Superficie boisée à la fin du Moyen Age.  
(Les dates sont celles de premières mentions).

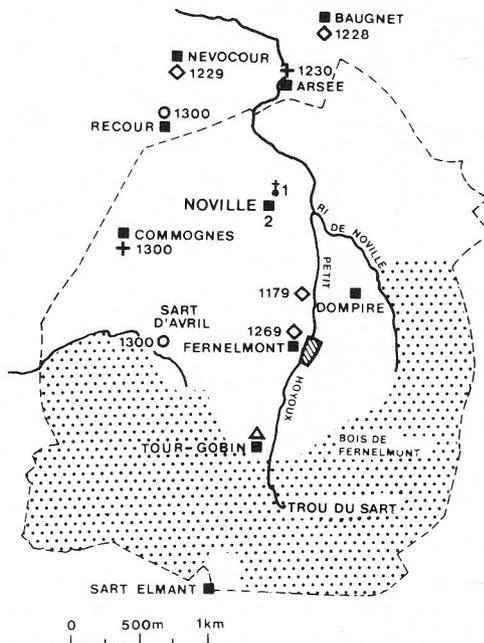
- 1 Eglise St-Etienne
  - 2 Emplacement du « château » primitif de Noville (= cure actuelle)
- Limites de la commune actuelle.

### De bevolkingsaan groei: Noville-les-Francis-Hommes van de 11<sup>e</sup> tot de 13<sup>e</sup> eeuw.

*Voorbeeld van « uitdijen » van oude bevolkingscentra. Hier wordt bewezen dat de plaatselijke heren meer dan de abdijen dit fenomeen veroorzaakt hebben.*

#### Plaats gesticht

- ◇ door een jongere telg van de adellijke familie
  - + door een abdijs
  - door een onbekende (één van beide plaatsen is misschien door een adellijke familie gesticht).
  - △ in de 14<sup>e</sup> eeuw
- bebost gebied op het einde van de middeleeuwen  
(De data zijn deze van de eerste vermeldingen)
- 1 Sint-Stephanuskerk
  - 2 Plaats van het oorspronkelijk « kasteel » van Noville (nu pastorij)
- Grenzen van de huidige gemeente



Cette illustration vous est offerte par les firmes dont les produits portent le timbre

**Artis-Historia.**

Reproduction et vente interdites.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.  
Rue Général Gratry, 19  
1040 Bruxelles

offset lichtert

Deze illustratie wordt u aangeboden door de firma's wier produkten het **Artis-Historia** zegel dragen.

Nadruk en verkoop verboden.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.  
Generaal Gratrystraat, 19  
1040 Brussel

## La seigneurie : la terre

133

### Un exemple de seigneurie foncière: Fernelmont

Au moyen âge et jusqu'à la fin de l'ancien régime, les petites et moyennes propriétés rurales sont rares; la seigneurie « foncière » couvre la plus grande partie du sol. Elle est essentiellement une grande propriété d'étendue très variable. Elle a pour centre une ou des fermes du seigneur. Les exploitations paysannes occupent le reste du finage; elles sont tenues à titre perpétuel contre des corvées de plus en plus légères, et un « cens », un loyer très souvent faible. Mais elles sont très petites.



Depuis le milieu du 3<sup>e</sup> siècle, les désordres publics, qui accablaient ou menaçaient les masses dans leur personne et dans leurs biens, autant que, sous les Romains, les charges fiscales qui écrasaient les propriétés, puis, après les « grandes invasions » de 406, dans les royaumes barbares, les prestations militaires (service sans dédommagement et sans limites) et judiciaires (assistance aux sessions du tribunal régional de 40 en 40 jours) imposées à tous les libres ont amené les plus faibles de ceux-ci, les « médiocres », à se placer sous la protection des « puissants » en cédant leurs terres à ceux-ci, lesquels abusaient d'ailleurs

de la carence de l'autorité publique pour rendre la vie impossible à leurs petits voisins indépendants. Si bien que, depuis le 9<sup>e</sup> siècle, la plus grande partie du sol est répartie en grands domaines, en seigneuries.

Fondamentalement, la seigneurie est, en effet, une grosse propriété, d'où le qualificatif de « foncière ». Elle couvre parfois une fraction d'un village actuel; plus souvent elle s'étend sur un village entier (le latin *villa*, domaine, a donné le français village), même sur plusieurs, voire sur des dizaines et des dizaines.

Elle est organisée autour d'une ou de fermes comme celle de Fernelmont.

Celle-ci a été construite après 1250 par un cadet de la famille noble de Noville, localité qui s'appelait jusqu'alors *Novilla francorum hominum* (Noville des francs hommes, c'est-à-dire des nobles) et a pris, à l'époque, l'épithète évocatrice de Noville-les-bois. Dans ce lignage comme dans tous depuis l'an mil, voire plus tôt déjà, les enfants étaient nombreux et les puînés devaient quitter la demeure ancestrale, installée ici, avec l'église, au centre de l'agglomération. Ils sont partis aux confins de celle-ci et y ont ouvert des écarts, aux noms souvent éloquents: Nivocourt, court ou ferme

nouvelle; Arsée, terre brûlée, gagnée par le feu et la hache sur les bois et landes; Sart d'Avril, etc. Sept écarts au total en un siècle et demi, de 1100 à 1250, plus deux dûs à des maisons religieuses de la banlieue de Namur. Celui de Fernelmont est un des plus récents.

Le centre en est un quadrilatère défendu par un fossé, qu'alimente un ru, et par une palissade et accessible par un pont-levis jeté sur les douves et par une porte cochère percée dans le rez-de-chaussée du donjon. Celui-ci est alors le seul édifice en dur. Il est modeste: dans ses dimensions (55 m de surface habitable; un petit appartement pour nous!), dans son mobilier (fait notamment de crédences et banquettes nichées dans les murs et les encoignures des fenêtres), dans sa décoration (des moulures assez frustes aux piédroits d'une cheminée, des trilobes au fronton des crédences et surtout un pavement de céramiques produites non loin de là et point trop coûteuses donc). Les Fernelmont sont des cadets. Besogneux comme beaucoup alors. A l'époque moderne, un nouveau propriétaire, mieux nanti, a fermé le quadrilatère pour se ménager une demeure spacieuse: une grande pièce au fond et sur la largeur de la cour, des chambres à l'étage. Et il a rejeté les bâtiments agricoles à l'extérieur, en avant du donjon.

Autour du quadrilatère, un vivier et des prés, grâce au ruisseau, des terres que le seigneur exploite lui-même, — ou, s'il est riche et possède plusieurs « courts », qu'il afferme —, des bois dont la lisière, rectiligne, rappelle qu'ils ont été amputés par des défrichements systématiques. L. Génicot

## La seigneurie: la terre

133

### Un exemple de seigneurie foncière: Fernelmont

Les hommes du seigneur cultivent le reste du finage. Ils tiennent de lui leurs terres, à titre perpétuel; ils n'en peuvent être délogés que s'ils ne s'acquittent plus de leurs obligations: paiement d'un « cens », loyer, d'abord en nature, puis en argent et exécution de « corvées » sur les champs et près du maître. Ces charges s'allègent progressivement. Le cens, du moment où il est fixé en monnaie, se dévalue aussi rapidement et gravement que celle-ci; dans la région de Fernelmont, il ne représente même plus d'ordinaire, à la fin du 18<sup>e</sup> siècle, 5% de la valeur locative! Les corvées, qui occupaient initialement 2 ou 3 jours par semaine, n'en retiennent plus désormais que quelques-uns l'an, à la fenaison et la moisson. Conditions favorables. Au surplus, les paysans sont presque tous libres et ont notamment latitude de partir, de « déguerpir » quand ils veulent: le servage est rare et l'attache à la glèbe, inconnue. Mais la majorité d'entre eux dispose de très peu de terres; depuis l'an mil, la population a crû aux foyers des humbles comme à ceux des aristocrates, et plus vite que la cognée n'augmentait la superficie des labours; dans trois villages du comté de Namur en 1289, 38% des tenanciers à Flavion, 54 à Haltinne, où le sol est moins bon, 72 à Viesville, où le commerce a élevé la densité humaine, exploitent moins de 4 ha; 18,4 et 3% seulement en possèdent plus de 15. Et les rendements sont médiocres: 19,5 quintaux à l'hectare dans la fertile Hesbaye, oui, mais 11 au Sud de celle-ci et 6,5 au-delà du sillon Sambre-et-Meuse.

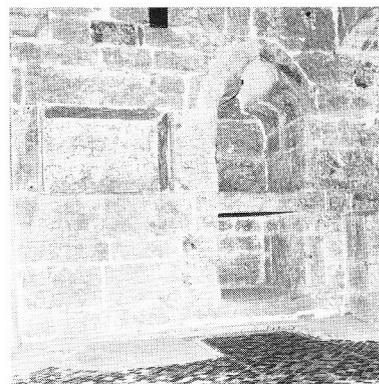
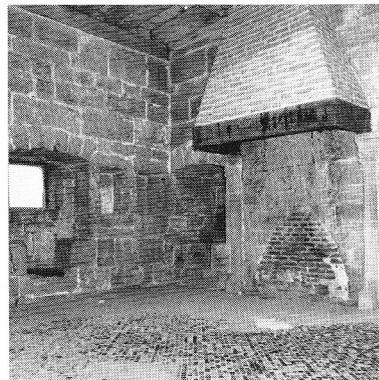
Sans doute les petits travaillent-ils à la bêche ou la houe, d'où le terme de *manouvriers* dont les désignent les textes, par opposition aux *cher-ruiers*, qui ont des charrues, et obtiennent-ils des récoltes de 50% peut-être supérieures à ces chiffres. Cela reste peu. Il y a heureusement pour tous les droits d'usage dans les forêts et la vaine pâture sur les friches, les champs déblavés, les prés après la première fauche, les talus, qui assurent gratuitement le bois de construction et de chauffage et permettent de nourrir une vache, un porc, un mouton et de cueillir des baies. De quoi vivre ou survivre, si les enfants ne sont pas trop nombreux et si ne survient pas quelque fléau naturel.

L. Génicot

#### A lire:

L. Génicot,  
**L'économie rurale namuroise au bas moyen âge. T. 1: La seigneurie foncière**,  
Namur-Louvain, 1943.  
Id., **Le destin d'une famille noble du Namurois. Les Noville aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles**,  
dans **Annales de la Société archéologique de Namur**,  
T. 46, 1951-1952, pp. 157-232.

L.-F. Génicot,  
**Trois maisons fortes du moyen âge. Amay, Fernelmont, Tamines**.  
Louvain, Publications du Centre belge d'histoire rurale, n° 39, 1974.



**Le second étage du donjon de Fernelmont est la résidence du seigneur, tandis que le premier abrite les services et le personnel domestiques.**

*Le piédroit grossièrement sculpté de la cheminée, l'arc trilobé de la crèche attestent quelque souci artistique dans cette demeure modeste (superficie des deux étages d'habitation: 55 m<sup>2</sup>).*